

THE HONOURABLE PATRICK D. DOHM
ASSOCIATE CHIEF JUSTICE



THE SUPREME COURT
OF BRITISH COLUMBIA

THE LAW COURTS
800 SMITHE STREET
VANCOUVER, B. C.
V6Z 2E1

DIRECTIVE DE PRATIQUE

Objet : Demandes de révision d'une décision relative à la mise en liberté sous caution

La documentation présentée dans le contexte d'une demande de révision d'une décision relative à la mise en liberté sous caution doit être accompagnée de copies de toutes les dénonciations relatives aux accusations en question. Cela est nécessaire pour que le personnel du greffe puisse s'assurer que notre Cour a à sa disposition tous les renseignements pertinents en ce qui a trait à l'instance devant la Cour provinciale, notamment les renseignements pertinents sur les ordonnances de non-publication et sur l'existence d'autres dénonciations ou ordonnances de détention.

Fait à Vancouver (Colombie-Britannique) le 22 septembre 2005.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Dohm', written over a horizontal line.

P.D. Dohm, A.C.J.